

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 indique que « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

Les élections professionnelles, à quoi ça sert ?

A travers les élections professionnelles s'exerce la démocratie dans chaque établissement, par un vote vous choisirez les élus du Comité Social et Economique qui défendront les intérêts collectifs et individuels des personnels. Les résultats des élections permettent aussi de déterminer « le poids » de chaque organisation syndicale ayant présentée des listes de candidats et donc son pouvoir de négocier.

Etre informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation du travail, les projets de l'établissement, la formation et tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Les élus assurent une expression collective des personnels relatives à la CCN et aux accords et textes applicables à Pôle emploi (notamment les accords télétravail, handicap, OATT, classification).

A quoi sert le CSE ?

Les élus décident des critères et des modalités d'application de gestion du budget alloué aux Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Les élus votent : la composition des commissions et désignent les représentants de proximités qui portent les réclamations et assurent les inspections dans les sites et services.

Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'établissement et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Le CSE, à la CGT, on en pense quoi ?

A la CGT Pôle emploi, les élus du CSE et les représentants de proximité organisent collectivement leurs activités, au sein d'une « équipe CSE », afin de garantir un juste équilibre entre l'exercice de leur activité professionnelle, les instances et leur présence sur le terrain au plus près des agents dont ils représentent les intérêts.

Pour la CGT, Nos « équipe CSE » portent dans toutes les instances et réunions les revendications pour les personnels et les usagers.

Pour la CGT le rôle d'élu va au-delà de siéger en instances c'est aussi :

- Porter auprès des agents, ses analyses sur les dossiers présentés,
- Alerter sur les conséquences des projets à venir, tant sur les conditions de travail que sur le service rendu aux usagers,

en vue de créer les conditions d'un rapport de force, qui seul est en mesure de faire reculer la direction et **d'obtenir la satisfaction des revendications du personnel.**

Des élus CGT... Un peu ? Beaucoup !

- Voter pour la CGT, **c'est vous assurer d'élire des représentants qui porteront votre voix dans les instances**, qui s'engagent à vous rendre compte de leurs votes au CSE, qui vous informeront régulièrement de l'actualité des instances.
- Voter pour la CGT, **c'est s'assurer de représentants qui préparent les dossiers**, s'appuient sur toute la CGT pour avoir une vision globale des dossiers.
- Voter pour la CGT, **c'est l'assurance d'avoir des vacances, des loisirs et de la culture solidaires et pour tous.**
- Voter pour la CGT, c'est donner du poids à la CGT **pour gagner des nouveaux droits** dans les négociations.
- Voter pour la CGT **c'est l'assurance d'avoir les « équipes CSE » et tous les militants CGT Pôle emploi à vos côtés au quotidien.**

Dans les instances, sur le terrain, dans les négociations,

La CGT EST DE TOUS LES COMBATS